

J'estime toutefois que le Parlement tout entier devrait consacrer officiellement une journée par année à la commémoration de tous les événements, dont ceux-là, qui témoignent de la cruauté de l'homme pour l'homme. C'est pourquoi j'ai déposé une motion qui, j'espère, obtiendra le consentement unanime, en vue de réserver cette semaine du mois d'avril pour commémorer tous les actes d'inhumanité.

Il ne faudrait cependant pas que le rappel légitime du passé se traduise par des actes de violence au Canada. Ce serait saper les fondements mêmes de notre société. Hier, trois individus se sont reconnus coupables de pareils actes de violence. Aujourd'hui, nous avons été témoins à Ottawa d'une manifestation qui s'est déroulée selon la plus pure tradition canadienne.

Faisons donc en sorte de bâtir un meilleur avenir pour le Canada et le monde, où les droits de chacun seront pleinement protégés.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS—LES CONSÉQUENCES POUR UN ANCIEN SOLDAT

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais faire figurer ceci au compte-rendu:

J'ai quitté les Forces armées canadiennes en 1972, à 40 ans, après 16 ans de service, pour raisons de santé.

Il dit ensuite que, en raison du chômage élevé, il a perdu son emploi à temps partiel, en octobre 1985. Comme il a 54 ans et une scolarité de huitième année, il est incapable de trouver du travail. Il ajoute:

Toutefois, j'ai pu faire face à mes obligations financières grâce à ma pension et à mes prestations d'assurance-chômage.

Depuis le 5 janvier 1986, date à laquelle les nouvelles règles sont entrées en vigueur, mes prestations ont été réduites de \$58 par semaine ou \$251.33 par mois.

A cause de cela il a perdu sa maison et sa voiture et, si rien ne change, il devra faire une faillite personnelle.

C'est l'actuel gouvernement conservateur qui a infligé cela à M. Cornelius Funk, qui a servi pendant 16 ans dans les Forces armées canadiennes et a reçu une libération honorable, et à des dizaines de milliers d'autres membres des Forces armées et de la Gendarmerie royale. La ministre et le premier ministre (M. Mulroney) ont-ils besoin d'autres lettres de ce genre . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

Article 21 du Règlement

LA SOIRÉE BALTE

LA CÉLÉBRATION DE L'INDÉPENDANCE DES PAYS BALTES

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, aujourd'hui, les Canadiens d'origine estonienne, lettonienne et lituanienne s'entretiennent avec des représentants du gouvernement ici même, à Ottawa. Ce soir, sur la colline du Parlement, aura lieu la quatorzième soirée balte organisée pour célébrer ces trois cultures—lesquelles sont gravement compromises par la russification—et pour faire valoir la cause de l'autodétermination de ces trois pays qu'occupe l'Union soviétique.

Il arrive trop souvent que l'on se contente de défendre sans conviction le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans cette lutte pour la démocratie, on ne doit pas manquer d'envoyer à la Russie soviétique le moindre signe, aussi faible qu'il soit, le moindre message, aussi symbolique qu'il soit. Voilà pourquoi j'exhorte le gouvernement du Canada à inscrire dans le registre des représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada les consuls généraux honoraires suppléants de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Soixante secondes.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

LES EFFETS DE LA BAISSÉ DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, depuis mardi dernier les emprunteurs canadiens ont commencé à bénéficier de la baisse des taux d'intérêt décrétée lundi par la plupart des banques américaines, et ce, avant même que le nouveau taux d'escompte de la Banque du Canada ne soit fixé.

Cela, monsieur le Président, démontre bien la confiance des dirigeants de la communauté financière canadienne dans le gouvernement conservateur.

Le résultat de cette diminution importante de .25 p. 100 profitera à tous les Canadiens en permettant la création de nouveaux emplois; les petites entreprises pourront procéder à de nouveaux investissements et les jeunes Canadiens pourront acquérir leur propre maison. De plus, cette baisse occasionnera un renouveau de la confiance des investisseurs dans le monde des affaires et attirera les investisseurs étrangers au Canada.

Monsieur le Président, cette baisse des taux d'intérêt aura un effet avantageux sur l'économie pour les Canadiens, et ces derniers sauront certainement l'apprécier.